



DES DÉTENUS TOUJOURS PLUS CONNECTÉS...

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin , le 8 octobre 2024

Et une administration pénitentiaire toujours plus déconnectée !

C'est avec stupéfaction que l'**UFAP UNSa Justice** a appris la dernière lubie de la DAP. Elle a lancé une expérimentation au Centre de Semi-Liberté de BESANCON afin d'autoriser les détenus à garder leur smartphone en cellule !

Un Centre de Semi-Liberté est un établissement pénitentiaire au sein duquel le Code pénitentiaire s'applique !

La DAP s'assoit ainsi sur l'article R.345-11 du Code pénitentiaire... sauf à ce que la possession d'un téléphone portable par un détenu ne soit dorénavant plus regardée comme la détention d'un objet dangereux, constitutif d'une faute du 1^{er} degré !

Faut-il voir dans cette expérimentation un futur moyen de lutte contre la prolifération de ces appareils au sein de nos détentions ou une alternative à la procédure disciplinaire des détenus ?

C'est tout de même un comble ! D'un côté, les personnels pénitentiaires font quotidiennement la chasse aux téléphones portables qui remettent en cause leur sécurité et celle des structures et qui permettent aux détenus de continuer leurs activités criminelles. De l'autre, sous couvert de réinsertion, la DAP cherche à autoriser les détenus à les conserver en cellule...

Ce « *en même temps* », cher à notre Président, rend illisible et contradictoire les directives données aux personnels pénitentiaires... à moins que la DAP n'anticipe le budget 2025 et une potentielle impossibilité de déployer de nouveaux systèmes de brouillage ?

Déjà en sous-effectif chronique, les personnels pénitentiaires font face aux conséquences induites par une surpopulation pénale toujours grandissante ! Ce n'est pas une telle expérimentation qui diminuera leur surcharge de travail, au contraire !

Schizophrénie administrative ou énième tentative de rapprocher la prison de la vie à l'extérieur ?

La DAP doit abandonner cette expérimentation proprement illégale et serait bien mieux inspirée de réinstaurer l'ordre et la discipline dans les établissements pénitentiaires plutôt que d'accorder des droits toujours plus exorbitants à la population pénale ! Les faits récents survenus à Marseille où un détenu passe un contrat depuis sa cellule devrait rappeler à nos dirigeants l'absurdité de telles idées et le sentiment d'impunité qui choque à juste titre nos concitoyens !

« *Passer par la fenêtre quand on ne peut pas par la porte* » doit rester du domaine de ceux dont nous assurons la garde et non pas devenir une pratique des dirigeants de l'administration pénitentiaire !

L'UFAP UNSa JUSTICE, L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !

Le Secrétaire Général,
Emmanuel CHAMBAUD

